



Rabat, le 26 Mai 2015

**CIRCULAIRE n° 5526/211****OBJET:** - Etudes tarifaires.

- Suspension de l'application du droit antidumping définitif sur les importations d'insuline originaires du Danemark.

**REFER:** - Circulaire n° 5469 /211 du 22/10/2014.

- Arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et du Ministre de la Santé n° 1609-15 du 11 Mai 2015 (Bulletin Officiel n° 6363 du 25 Mai 2015).

Par circulaire ci-dessus référencée, le service a été informé de l'application, à titre définitif, d'un droit antidumping de 13,89% sur les importations d'insuline en flacons de 10 ml originaires du Danemark, relevant de la position 3004.31.10.00, à l'exception des importations d'insuline destinées aux marchés publics engagés par le Ministère de la Santé avant le 06 Mai 2014.

A présent, l'arrêté conjoint visé également en référence, prévoit la suspension de l'application dudit droit antidumping et ce, suite à l'engagement en matière de prix formulé par le producteur et exportateur Novo Nordisk. Cette mesure prend effet à compter du 26 Mai 2015.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur Général  
de l'Administration des Douanes  
et Impôts Indirects**

Zouhair CHORFI

SGI/Diffusion/26-05-15/11h15